

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mardi 22 octobre 2019, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absences motivées :

Maire : Monsieur Marcel Belzile;  
Siège #2 : Madame Manon Lacroix.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Element, mairesse suppléante. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

---

Madame Marie Element, mairesse suppléante, souhaite la bienvenue à tous et fait la lecture du *Protocole de séance du conseil municipal*.

---

**Résolution 2019-10-344**

**Ordre du jour**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**Réunion d'ajournement**  
**22 octobre 2019**  
**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Administration :
  1. Suivi du maire;
  2. Rapport des conseillers;
  3. Travaux rue Roger – Emprunt temporaire;
  4. ;

5. Invitations et demandes d'appui :
  1. Club de motoneiges Vallée de la Matapédia;
  2. ;
6. Sécurité publique :
  1. ;
7. Transport :
  1. Acquisition d'un GPS;
  2. ;
8. Hygiène du milieu :
  1. ;
9. Aménagement, urbanisme et développement :
  1. Dérogation mineure – Frédéric Roy;
  2. Dérogation mineure – Automation D'Amours;
  3. ;
10. Loisir et culture :
  1. ;
11. Santé et bien-être :
  1. ;
12. Projets d'investissement :
  1. Taxe d'accise 2019-2023 – Travaux rue Roger – Facture;
  2. ;
13. Affaires nouvelles :
  1. \_\_\_\_\_;
  2. \_\_\_\_\_;
  3. \_\_\_\_\_;
14. Période de questions;
15. Prochaine réunion – 4 novembre 2019;
16. Levée de la séance.

---

**Période de questions :**

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour.

---

---

**Administration – Informations et suivi du maire :**

- 6.1. Suivi du maire concernant différents dossiers :
    - Rien à déposer.
  - 6.2. Rapport des conseillers :
    - Rien à déposer.
-

**Résolution 2019-10-345**

**Travaux de réfection des conduites sur la rue Roger – Règlement 2019-05 – Emprunt temporaire**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le financement temporaire avec la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia du règlement d'emprunt 2019-05 décrétant un emprunt de 987 600 \$ pour le projet de réfection des conduites sur la rue Roger.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce dossier.

**Résolution 2019-10-346**

**Demande d'appui – Club de Motoneige de la Vallée de La Matapédia**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Club de Motoneige de la Vallée de La Matapédia à utiliser les traverses de chemins qui sont entretenues par le Club de motoneige Vallée de la Matapédia dans les limites de la Municipalité de Sayabec et que ces dernières seront conformes à la signalisation routière pour la saison hivernale 2019-2020.

**Résolution 2019-10-347**

**Transport – Acquisition d'un GPS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sayabec désire présenter un projet d'acquisition d'un GPS dans le cadre de l'aide financière;

**ATTENDU QUE** le montant de l'aide financière pouvant être accordé représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

**ATTENDU QUE** le coût du projet représente un investissement total d'environ 72 306 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sayabec confirme son engagement à payer sa part des couts pour l'acquisition des équipements qui seront répartis comme suit :  
- 50 % du montant non subventionné réparti en part égale entre les municipalités et le reste du montant selon la richesse foncière uniformisée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Frédéric Caron,

conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sayabec s'engage à participer au projet d'acquisition d'un GPS et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la MRC de La Matapédia comme organisme responsable du projet.

---

9.1. Madame Marie Element, mairesse suppléante, présente la demande de dérogation mineure numéro DPDRL190149 faite par monsieur Frédéric Roy pour sa propriété du 9, rue Marcheterre à Sayabec :

La demande est la suivante :

- Le propriétaire désire régulariser la marge de recul avant de son bâtiment principal et les marges de reculs arrière et latérale d'une remise dérogatoire avec la réglementation en vigueur. Selon les informations recueillies, la remise aurait été construite en 1982, mais ne respecte pas la réglementation de l'époque. Il n'y a donc pas de droits acquis pour son implantation.

Raison de la demande :

À la suite de l'obtention d'un certificat de localisation en 2019, le propriétaire désire régulariser des travaux d'agrandissement exécutés sans l'obtention d'un permis. Auparavant, il y avait un solarium en façade avant. Cependant il apparaît que le solarium est désormais une extension de la résidence. Cette section déroge de  $\pm 0,23$ m de la marge de recul avant. En ce qui concerne l'implantation de la remise, la marge de recul latéral déroge de  $\pm 0,31$ m et de la marge de recul arrière de  $\pm 0,27$ m.

Madame Element demande aux personnes intéressées de se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

---

**Résolution 2019-10-348**

**Urbanisme – Dérogation  
mineure – Monsieur Frédéric  
Roy**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DPDRL190149 faite par monsieur Frédéric Roy pour sa propriété du 9, rue Marcheterre à Sayabec.

---

9.2. Madame Marie Element, mairesse suppléante, présente la demande de dérogation mineure DPDRL190151 faite par l'entreprise Automation D'Amours Inc. pour sa propriété au 163-A, route 132 Est à Sayabec.

La demande est la suivante :

- Le propriétaire désire déroger du règlement de zonage pour l'aménagement de son aire de stationnement.

Raison de la demande :

Le règlement stipule que, pour un stationnement hors rue pour quatre véhicules et plus, l'aire de stationnement hors rue et les allées d'accès doivent être entourées d'une bordure de béton, d'asphalte ou de bois, d'une hauteur minimum de 150 mm. Le propriétaire soulève que l'absence de bordure permet un meilleur écoulement de l'eau de ruissellement sur le terrain. Aussi, elle considère que l'ajout de bordures nuirait aux activités de déneigement et à un éventuel agrandissement du stationnement.

Madame Element demande aux personnes intéressées de se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

---

**Résolution 2019-10-349**

**Urbanisme – Dérogation  
mineure – Automation  
D'Amours Inc.**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL190151 faite par l'entreprise Automation D'Amours Inc. pour sa propriété au 163-A, route 132 Est à Sayabec.

**Résolution 2019-10-350**

**Taxe d'accise 2019-2023 –  
Travaux rue Roger –  
Paiement de facture**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 900305763 de l'entreprise Englobe Corp. au cout total de 7 059.47 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de réfection des services sur la rue Roger admissible au programme de la taxe d'accise 2019-2023.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 6 446.23 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise 2019-2023. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant

total de 613.24 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

---

**Période de questions :**

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.

---

**Résolution 2019-10-351**

**Levée de la séance**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 19 h 44.

Marie Element  
Mairesse suppléante

Joël Charest  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Je, Marie Element, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib